



Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2, L714-1;

VU la convention relative à la Bibliothèque Interuniversitaire de Montpellier en date du 29 mars 2017,

Considérant la vacance du poste de directeur de la Bibliothèque Interuniversitaire de Montpellier constatée au 16 septembre 2019 ;

Le Président de l'Université Montpellier-III

ARRETE

Article 1er : Monsieur Marc DUMONT, directeur du Service commun de documentation de l'université Paul-Valéry Montpellier 3, est nommé directeur par intérim de la BIU en collaboration avec Mme Sandrine GROPP, directrice du Service commun de documentation de l'université de Montpellier et Mme Hélène LORBLANCHET, Responsable du service Patrimoine écrit et graphique, à compter du 16 septembre 2019 et jusqu'à la nomination d'un directeur de la BIU.

Article 2 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 13 septembre 2019,

Le Président,

Patrick GILLI



Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 ; L714-1;

VU la convention relative à la Bibliothèque Interuniversitaire de Montpellier en date du 29 mars 2017,

Considérant la vacance du poste de directeur de la Bibliothèque Interuniversitaire de Montpellier constatée au 16 septembre 2019,

Le Président de l'Université Montpellier-III

ARRETE

Article 1er : Madame Sandrine GROPP, directrice du Service commun de documentation de l'université de Montpellier, est nommée directrice par intérim de la BIU en collaboration avec M. Marc DUMONT, directeur du Service commun de documentation de l'université Paul-Valéry Montpellier 3 et Mme Hélène LORBLANCHET, Responsable du service Patrimoine écrit et graphique, à compter du 16 septembre 2019 et jusqu'à la nomination d'un directeur de la BIU.

Article 2 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 13 septembre 2019,

Le Président,

Patrick GILLI



Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2, L714-1;

VU la convention relative à la Bibliothèque Interuniversitaire de Montpellier en date du 29 mars 2017,

Considérant la vacance du poste de directeur de la Bibliothèque Interuniversitaire de Montpellier constatée au 16/09/2019,

Le Président de l'Université Montpellier-III

ARRETE

Article 1er : Mme Hélène LORBLANCHET, Responsable du service Patrimoine écrit et graphique, est nommée directrice par intérim de la BIU en collaboration avec M. Marc DUMONT, directeur du Service commun de documentation de l'université Paul-Valéry Montpellier 3 et Madame Sandrine GROPP, directrice du Service commun de documentation de l'université de Montpellier, à compter du 16 septembre 2019 et jusqu'à la nomination d'un directeur de la BIU.

Article 2 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 13 septembre 2019,

Le Président,

Patrick GILLI